Procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2024

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Moutiers s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Madame Marie-Ange CHALLINE, Maire de Moutiers.

Étaient présents :

Mmes CHALLINE Marie-Ange. MAGI Marie-Josée, KOCKEISEN Aline, PIECHOCKI Annick, MACHADO Aline, Mme DAURELLE LATOUR SCHIOCCHET Caroline

MM. BASTIEN Daniel, SANTORO Robert, LAUNAY Xavier, GILLANT Cyprien

Étaient excusés : GAMBA Audrey ; MM. JACQUES Christian, GREINER David

Secrétaire de séance :

Madame Aline MACHADO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Madame Marie-Ange CHALLINE, la Maire déclare la séance ouverte à 17h.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024**
2. **Adhésion groupement de commandes – MMD 54**
3. **Vente terrain communal**
4. **Adhésion de la commune de Rochonvillers au Smivu Fourrière du Jolibois**
5. **Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société SPL X-DEMAT**
6. **Subventions aux associations**
7. **Demande de subvention Fonds de concours OLC – Aire de jeux City Stade Moutiers bas**
8. **Divers**

1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024

Madame la Maire rappelle que le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024, dressé par M. Cyprien GILLANT, secrétaire de séance a été envoyé à chaque conseiller.

Le Conseil municipal adopte le procès-verbal, sans modification ni réserve, tel que résumé.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

2. Adhésion groupement de commandes – MMD 54

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commande de travaux de voirie proposé par MMD 54 en partenariat avec le Département, pour un coût annuel de 110 € HT

Elle rappelle que depuis 2018, MMD 54 propose à ses collectivités adhérentes, compétentes en matière de voirie, d'accéder à un groupement de commande avec le Département pour la réalisation de travaux d'entretien de chaussées.
Ce marché concerne des travaux stricts de réfection de voiries et n'est pas destiné à réaliser d'autres d'aménagements (trottoirs, espaces publics, etc.)

L'accès à ce groupement s'effectue via une prestation proposée par l'Agence, facturée 110€ (132 € TTC). Celle-ci vient compléter l'offre plus globale d'assistance et de conseils de MMD 54 en matière de voirie : conseils en matière de gestion du domaine public, appui à la réalisation de travaux (pré diagnostic, aide au recrutement d'un maitre d'œuvre, assistance à maitrise d'ouvrage dans le suivi des travaux), aide à la réalisation d'études (en vue d'une gestion patrimoniale, de la réalisation de schéma de circulation), etc.

Ce groupement de commandes permet aux collectivités de bénéficier de tarifs similaires à ceux des marchés départementaux mais également de simplifier leur démarche administrative de commande publique.
Cette année, le Département prévoit de renouveler ses marchés sur l'ensemble des territoires, rendant ainsi les groupements en cours caducs lorsque ceux-ci n'arrivaient pas toutefois déjà à échéance. Les procédures de recrutement vont être lancées au mois de septembre 2024 avec l'objectif de notifier les nouveaux marchés en tout début d'année 2025.

VOTE : adoptée à l'unanimité

3. Vente terrain communal

Messieurs ROSE Pascal et ROSE David, agriculteurs, proposent d'acquérir une parcelle, propriété de la commune, cadastrée ZA N°0004. La parcelle fait 1.05 hectare.

MM ROSE proposent un prix de 5 000 € l'hectare, soit 5 250 €. Ils précisent également que les frais inhérents à cette vente (frais notariés, de bornage, etc.) seront à leur charge.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

4. Adhésion de la commune de Rochonvillers au Smivu Fourrière du Jolibois

Madame la Maire expose que, par délibération en date du 11 avril 2024, le comité syndical du SMIVU « Fourrière du Jolibois » a accepté, par 31 voix pour et 8 abstentions, l'adhésion de la commune de ROCHONVILLERS (Moselle).

Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des Collectivités Territoriales, cette décision est notifiée aux communes membres du syndicat pour que leurs conseils municipaux autorisent cette adhésion.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

5. Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat

Le 28 juin prochain, l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat se réunira pour approuver les comptes de l'année 2023 et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.
Elle aura aussi à se prononcer sur une résolution concernant la répartition du capital social modifiée depuis la dernière Assemblée eu égard aux entrées et sorties d'actionnaires intervenues au cours des derniers mois.

Or, selon le Code général des collectivités territoriales, le représentant d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités actionnaire de la société, présent à la réunion de l'assemblée, ne pourra valablement voter une telle résolution que s'il en a été préalablement autorisé par ladite collectivité ou ledit groupement via une délibération de son assemblée délibérante.

Il convient donc que chaque actionnaire, représenté le 28 juin prochain lors de l'assemblée générale de la société, ait délibéré avant cette date pour donner une telle autorisation.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

6. Subventions aux associations

Espoir et Vie:---------- 100€
Une Rose un espoir:---------- 100€
SOS Amitié: ---------- 30€
Arc en Ciel: ---------- 30€
Amicale des S.P de Briey: ---------- 100€
AREMIG: ---------- 30€
AFM: ---------- 30€
AFSEP:---------- 30€
Mémoire du Pays de l'Orne:---------- 30€
Ass. Jeunes S.P.: ----------100€
F.N.A.T.H.: ---------- 100€
Ass. Communes minières de France : --222.18€
ALCEMS: ----------30€
Adavie: ----------30€
Cheval bonheur:---------- 30€
CSVL: ---------- 30€
Comité des Fêtes :---------- 8 000€
(la présidente ne prend pas part au vote)

Association Marche et Rêve**: ----------**200€
MJC - MOUTIERS ANIMATION**:** ----------2 300€
Secours Populaire: ----------600€
Animons Moutiers: ----------300€
Foyer des Anciens : ----------460€
AMOMFERLOR: ----------240€
ADAPAH : ----------155€
Ass. sportive Collège Jules Ferry: ----------150€
Ass. sportive Lycée L.Bertrand: ----------250€
Union Locale MJC: ----------100€
Stèle Soldats Soviétiques : ----------100€
AEIM : ----------75€
Croix bleue : ----------50€
Intervention Labry :---------- 100€
Harmonie Municipale de Valleroy :---------- 200€
Boxing club Moutiers : ----------100€
Mon Toit Chat l'Heureux : ----------200€
La Victoria :----------20€

VOTE : adoptée à l'unanimité.

7. **Demande de subvention Fonds de concours OLC – Aire de jeux City Stade Moutiers bas**

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite d'une demande de subvention à Orne Lorraine Confluences, la somme de 30 000 € a été attribuée à la commune le 14 décembre 2023 au titre du fonds de concours.
20 000 € sont utilisés pour la déconstruction du pont des Godots.
La commune de Moutiers peut demander l'utilisation des 10 000 € restant pour la réfection de l'aire de jeux du City Stade de Moutiers bas.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

- **Divers**

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la vente des parcelles rue Clémenceau à la SCCV DU LANGUEDOC « ARCADA » sera signée chez le notaire fin juillet 2024. La construction des 20 logements collectifs devrait débuter après la signature.

Madame la Maire informe le Conseil municipal que l'association « Les Vintages de Lorraine » propose d'organiser des rassemblements de véhicules anciens sur la commune ainsi qu'une parade de Noël.

La séance est levée à 18H30.

Le secrétaire de séance La Maire.